



Droits suite amputation index gauche en stage pro

Par **faarel**, le **07/09/2009** à **00:09**

Bonjour,

Lors de mon stage en entreprise en bp ébénisterie, lorsque j'avais 16 ans, (il y a dix ans), mon index gauche a été sectionnée au dessus de l'articulation de la 1ere phalange (amputation des 2 phalanges supérieures) sur une machine.

Ceci a bouleversé ma vie d'ado (choix d'une autre carrière : menuisier, arrêt d'un instrument, arrêt de divers sports pratiqués et traumatisme moral suite à l'amputation). Cet amputation m'handicape aujourd'hui tjs ds mon travail et la vie quotidienne, puisque je n'ai plus "la pince".

Que puis je faire pr que quoique ce soit reconnu?

est ce considéré comme accident du travail?

puis je prétendre à une indemnité quelconque?

Vers qui m'adresser?

Merci pr vos réponses

Par **jeetendra**, le **07/09/2009** à **10:34**

[fluo]CDAD des Landes[/fluo]

68 Boulevard d'Haussez

40 000 MONT DE MARSAN

Tél./Fax : 05.58.06.94.93

[fluo]ORDRE DES AVOCATS[/fluo]

22 rue Maubec 40000 MONT DE MARSAN

Tel : 05 58 46 20 29 Fax : 05 58 96 26 32
Email : ordre-des-avocats.mdm@wanadoo.fr

bonjour, appelez un des numéros de téléphone ci-dessus pour avoir une consultation gratuite avec un avocat relativement à votre accident de travail, courage à vous, cordialement